

Le concile qui a fait entrer l'Église dans le siècle

Antoine CASANOVA *historien, directeur de la Pensée.*

Le 11 octobre 1962, le pape Jean XXIII ouvre le deuxième concile œcuménique du Vatican, plus couramment appelé Vatican II. Il se terminera le 8 décembre 1965, sous le pontificat de Paul VI. Il est considéré comme l'événement le plus marquant de l'histoire de l'Église catholique au XXe siècle.

L'annonce par Jean XXIII, en janvier 1959, peu après son élection (le 30 octobre 1958), de sa volonté de convoquer en concile tous les évêques a paru surprenante, inattendue, voire (et cela, à partir de motivations très différentes) inquiétante. Lorsqu'il décide de convoquer un concile avec tous les évêques, le cardinal devenu pape observe depuis longtemps avec une profonde attention les transformations des techniques, des sciences, des recherches, des arts. Cette attention se manifeste aussi, et en même temps, par rapport aux espérances, aux exigences de justice, aux souffrances des peuples. Ces transformations, cette « extraordinaire mutation » d'un monde « si prodigieusement bouleversé de toutes les manières depuis un siècle » (discours du pape aux missions diplomatiques, Doc. catholique, 4.XI.1962) y ont créé, selon Jean XXIII, un « état d'urgence historique » pour l'Église catholique. Un retard qu'entretiennent l'activité et les positions du Vatican, d'une large partie de la Curie, où dominent ceux que Jean XXIII fustige de « prophètes de malheur ».

En même temps, les transformations et les tensions traversent le champ propre du christianisme catholique. Elles se manifestent d'une manière originale et spécifique : celle du développement d'expériences, de questions, d'exigences ecclésiales dont l'ampleur et les contenus ont pris une puissance inédite. Un malaise diffus, multiforme, se développe parmi les catholiques, laïques, prêtres.

Après l'annonce concernant le concile (accueillie à la curie « par un silence religieux et impressionnant », dicit Jean XXIII), et dans la période qui va de janvier 1959 à l'automne 1962, le pape va se trouver, comme témoin et comme acteur majeur, au cœur d'un entrelacement contradictoire de réalités, d'attitudes, d'actes et stratégie(s). Jean XXIII rencontre l'hostilité de larges parties de la curie et de milieux comme celui de la majorité de l'épiscopat italien : le cardinal Lercaro a souligné la « solitude institutionnelle du pape Jean XXIII dans l'étape de préparation du concile ».

Le rassemblement de l'ensemble des 2 900 pères du concile a finalement lieu à Rome, en octobre 1962. Il se constitue au travers de divergences et de complexes diversités. Il est fait aussi de profondes et majoritaires convergences dans le sens de « l'aggiornamento », non dans la « myopie des prophètes de malheur ». C'est cela qui va donner une force irrésistible à la dynamique et à la logique du concile en quelque sorte à partir de la réalité même du fait conciliaire.

Le concile assemblé, en sa démarche, ses textes, en leur convergence et diversités majoritaires, est ainsi l'auteur essentiel des décisions. Il est le lieu d'une mutation qualitative et d'une « mue ecclésiologique » due à « l'influence du fait conciliaire lui-même » et dont les premières séances furent le théâtre. La multiplication des rencontres, cette crue multiforme d'échanges et de partages, a donné la clarté d'évidences massives à des thèmes, des idées, des propositions qui souvent pouvaient n'apparaître auparavant à chacun qu'expérience singulière sans base et assises de portée universelle. C'est ainsi, écrira Hans Kung, que « la petite minorité, dont on croyait faire partie la veille encore de l'ouverture du concile, se révèle en fait comme la grande majorité ». C'est dans ce cadre du fait conciliaire comme rassemblement qu'a pu se réaliser ce qui aurait été très difficile ou impossible : des commissions, des instances de discussions ouvertes et non pas encloses dans la vision dont on sait les racines dans l'histoire et les traits au temps de Pie XII.

Dans le cours de ces processus, les sessions conciliaires (les automnes 1962, 1963, 1964 et 1965) ont engendré des textes « à double visage », pour reprendre l'expression du pasteur Lukas Vischer, observateur protestant au concile. Il voit dans cette dualité qui caractérise le mouvement et les textes de Vatican, à la fois des limites et « un point de départ d'une évolution riche de promesses ». Parmi ces « doubles visages », relevons : la condamnation de la guerre nucléaire et du surarmement, le rejet d'un nouvel anathème contre les communistes, les exigences de réformes sociales... mais la réitération du caractère ontologique, indépassable,

fondé en Dieu, de la propriété privée des grands moyens de production. La vision neuve (en regard de près de mille ans !) de l'Église catholique comme « peuple de Dieu », l'énonciation (inédite à ce niveau d'autorité) de la liberté religieuse, de la liberté de conscience et aussi du dialogue œcuménique... mais le maintien de la prépondérance de la hiérarchie en matière de doctrine sociale, morale, théologique.

Ces « mises à jour » profondes, ces inflexions à la fois fortes, limitées, contradictoires et mouvantes, les immenses enjeux et la portée pour l'humanité qui s'y rattachent, font de ce concile l'un des événements majeurs de l'histoire humaine du XXe siècle.

Jean XXIII pacifiste

Jean XXIII était sensible aux souffrances des peuples, notamment dans leurs rapports à la guerre et à la paix, après les deux Guerres mondiales. Le monde vivait alors un risque de guerre atomique et de tensions extrêmes, notamment avec la « crise des fusées ». Dans son discours au corps diplomatique d'octobre 1962, Jean XXIII souligne avec force combien la guerre, avec les souffrances qu'elle inflige, est un « fléau des peuples » qui « signifie aujourd'hui la destruction de l'humanité ». L'appel du pape à des négociations pacifiques semble aussi avoir été la prise de position « attendue pour empêcher un immense holocauste nucléaire », note Pierre Toulat.

Dans *Pacem in Terris*, Jean XXIII demande « la prescription de l'arme atomique », expression qui ne sera pas reprise en ces termes par le concile. La résonance et l'impact de ces positions de Jean XXIII seront profonds dans le monde entier de l'Est à l'Ouest. À sa mort, en juin 1963, la flotte soviétique en rade de Gênes mettra ses pavillons en berne.

Antoine Casanova,